



Département des Alpes de Haute-Provence

Réunion du Conseil Municipal

Du 16 Octobre 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et le vendredi seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes SEBASTIANI-MAYAFFRE,
Ms. CLUET, FUNEL, CARTON, GALFRE, BOUIX, GUERIN,
Ms DUMEZ, DECLERCQ

Membre(s) excusé(s) : Mmes Lise HAULBERT, Cécile FRIGENZA

Membre(s) absent(s) :

Mr Eric DUMEZ est désigné Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mr Eric DUMEZ comme secrétaire de séance.

Monsieur Eric DUMEZ est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Mme Cécile FRIGENZA donne pouvoir à Mr Claude GUERIN

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 08 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE n'est pas présente au début de la séance et arrive pour prendre part à la séance à 22h10.



2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Mise en place de chantiers participatifs
- Travaux d'aménagement des gîtes communaux
- Présentation du programme de travaux sur l'Eau potable et l'Assainissement Collectif
- Vente de l'appartement communal du hameau de la Foux
- Point d'information sur la dégradation du contexte sanitaire du Covid-19

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 Septembre 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le compte-rendu de la séance du 18 Septembre 2020. Monsieur André GALFRE demande une précision sur le classement aux Monuments Historiques du cimetière de Ville. Ce dernier étant dans le périmètre de la Chapelle, il est également classé.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 18 Septembre 2020.

4. Signature du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2020

Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance, Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, de signer le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 Septembre 2020.

5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif le 19 Septembre 2020 20h00

Monsieur le Maire demande à chaque vice-président de commission de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Réunion de hameaux le 26/09/2020. Monsieur le Maire présente une synthèse à l'assemblée des échanges qui se sont tenus lors de ces réunions.
- Rencontre avec l'association Laskaskas le 01/10/2020. Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude GUERIN de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de la réunion. Cette association souhaite louer la Salle Polyvalente de façon régulière toute l'année de manière hebdomadaire une à deux fois par semaine pour réaliser des entraînements en lien avec le cirque. Par contre, il est nécessaire d'installer des fixations sur les poteaux de la Salle Polyvalente afin de fixer leurs matériels. Le Conseil Municipal est favorable à la demande de location de la Salle Polyvalente par l'association Laskaskas et demande à ce que la faisabilité technique soit étudiée. Le préventionniste du SDIS devra également être sollicité sur ce point. Monsieur Claude GUERIN va se charger d'étudier ce point avec l'association.
- Bilan semestriel de l'activité de la gendarmerie le 05/10/2020. Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse de la réunion semestrielle sur le bilan d'activité de la brigade de gendarmerie de Castellane.
- Rencontre avec Mme la Sous-préfète de Castellane le 06/10/2020. Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de la réunion.
- Réunion avec l'architecture des bâtiments de France le 07/10/2020 suite à la candidature de la Commune à l'appel à projet porté par le PNRV sur le patrimoine. Messieurs Claude GUERIN et Gérard BOUIX ont accompagnés Monsieur Xavier BOUTIN, Architecte des Bâtiments de France, sur le site de la Chapelle de Ville et de l'ancien village de Ville dans le cadre de l'appel à projet proposé par le PNRV sur la restauration du patrimoine culturel. Monsieur le Maire demande à Messieurs Gérard BOUIX et Claude GUERIN de présenter une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de cette réunion. A l'issue de la visite, Mr Xavier BOUTIN a rédigé un compte-rendu qui laisse apparaître un risque important d'effondrement de la Tour de Ville. Un projet d'aménagement des rues de l'ancien village pourrait être étudié avec des panneaux d'information pour valoriser le site. Après discussion, le Conseil Municipal propose d'adresser des courriers aux propriétaires des bâtiments pour évaluer l'opportunité d'acquérir ces biens et de valoriser ainsi le patrimoine communal.
- Réunion avec le responsable de la carrière d'Eiffage le 13/10/2020. Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de la réunion. Le responsable de la carrière d'Eiffage a sollicité Monsieur le Maire sur les sujets suivants :
 - Création d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) sur la commune à proximité du site de la carrière. Après discussion, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité cette proposition
 - Echange sur les projets de la Commune

- Réunion avec Mr SABRAN, architecte, le 13/10/2020. Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de cette réunion. La visite de la Salle Polyvalente a eu lieu et de l'auberge communale en prévision du dépôt de permis de construire pour l'ouverture d'une porte d'accès au vide sanitaire de la salle polyvalente. Lors de cette rencontre, la visite des jeux de boule de Peyroules et de la Foux ont eu lieu pour préparer les dossiers de permis de construire liés à la création des structures couvertes pour les associations de la Commune.

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la seconde conférence des Maires le 15/10/2020. Les sujets suivants ont été abordés lors de cette réunion :

- Contractualisation avec le département des Alpes de Haute Provence pour la période 2021-2023
- SCOT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la première réunion de la Commission Déchets le 02/10/2020.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Roger FUNEL de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la première réunion de la Commission Agriculture et Forêt le 08/10/2020.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gérard BOUIX de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la première réunion de la Commission Culture et Patrimoine le 12/10/2020.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Remboursement des frais de transport scolaire aux parents d'élèves

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les nouvelles modalités de gestion du transport scolaire des élèves de la Commune imposées par la Région PACA. Pour cette année scolaire, les parents d'élèves ont dû acquitter directement le coût du transport de leurs enfants auprès de la Région et les Communes ont la possibilité, si elles le souhaitent, de procéder au remboursement des parents.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que jusqu'à présent, le coût du transport scolaire était entièrement pris en charge par la collectivité et aucune compensation n'était demandée aux parents. Il rappelle également à l'assemblée que la décision avait été prise par délibération lors de la séance du 31 Juillet 2020 de procéder au remboursement des frais de transport scolaire pour les élèves scolarisés sur la commune afin de maintenir le service à l'identique des années précédentes et ne pas pénaliser les parents.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des enfants bénéficiant du transport scolaire sur la commune. Cette liste a été communiquée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Il présente également à l'assemblée la liste des parents ayant fourni un justificatif de paiement du transport scolaire auprès de la Région PACA.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le remboursement des frais de transport scolaire pour les parents figurant sur la liste de la commune et ayant fourni un justificatif de paiement. Il précise également qu'une nouvelle délibération devra être prise lors d'un prochain conseil municipal pour les parents n'ayant pas encore fourni de justificatif.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** le remboursement du coût du transport scolaire aux parents d'élèves tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

9. Débat sur le nouveau règlement de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux de la commission des Affaires Culturelles, du Sport et du Tourisme sur le nouveau règlement intérieur de la Salle Polyvalente Gilbert SAUVAN. Lors de la réunion de commission du 12/09/2020, il a également été abordé le sujet des nouveaux tarifs de location de la Salle Polyvalente ainsi que le processus de contractualisation avec les locataires et les associations.

Il a été décidé d'établir un contrat de location à chaque réservation de la Salle Polyvalente accompagné d'un état des lieux d'entrée et de sortie. Pour les associations, une convention de mise à disposition de la Salle Polyvalente sera établie et signée annuellement.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée qu'un débat sur ces sujets soit mené afin que des remarques/corrections soient formulées sur les documents présentés. Il propose que l'adoption définitive du nouveau règlement intérieur de la Salle Polyvalente et des nouveaux tarifs de location soit inscrite à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Des discussions s'engagent dans l'assemblée et il est décidé de soumettre les documents à une juriste afin de s'assurer de leurs conformités.

10. Dénonciation du bail locatif du logement communal Aco d'Isnard

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse de la situation financière des locataires du logement communal Aco d'Isnard. Cette dernière est très inquiétante malgré le fait que le versement de l'allocation logement par la C.A.F. soit effective et laisse apparaître une dette globale de 12 154, 16 €. Les différentes procédures de recouvrement de la dette diligentées par la Trésorerie de Castellane se sont avérées infructueuses. Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette situation n'est plus acceptable. Il précise également que la trésorerie de Castellane a demandée à plusieurs reprises que des actions soient prises dans l'optique de résorber la dette très importante des locataires.

Monsieur le Maire précise également à l'assemblée que les locataires doivent fournir à la Mairie une attestation d'assurance et que ce document n'a pas été communiqué à la Mairie pour l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure de recouvrement de la dette a été engagée par délibération du Conseil Municipal le 29/05/2020. Un commandement de payé a été remis aux locataires par un huissier de justice. Ce commandement mettait en demeure les locataires de solder leur dette. Passé ce délai, la procédure de résiliation du bail locatif pourrait être engagée.

Au regard de la situation de la dette qui a encore augmentée et en l'absence d'éléments communiquer par les locataires laissant penser que la dette pourrait être résorbée, sur les conseils avisés d'une juriste auprès de laquelle Monsieur le Maire a pris contact, il propose à l'assemblée d'engager la procédure de résiliation du bail locatif et de signaler à la CAF le non-paiement des loyers. Les termes du bail stipulent clairement que le non-paiement des loyers constitue un motif recevable pour dénoncer le bail locatif aux torts exclusifs du locataire. Le préavis de 6 mois doit cependant être respecté pour pouvoir résilier le bail. Le terme du bail locatif actuel étant fixé en Avril 2021, il convient de valider cette décision au plus tard en Octobre 2020.

A l'avenir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier la possibilité de souscrire à une assurance pour les impayés de loyers ce qui permettrait à la Commune de ne pas subir des conséquences financières de ces situations.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Laurent Carton de ne pas prendre part au vote eu égard à son lien de parenté avec les locataires.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'engagement de la procédure de résiliation du bail locatif avec les locataires du logement communal Aco d'Isnard telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Approuve** le signalement à la CAF du non-paiement des loyers,
- **Approuve** le mandatement d'un huissier de justice pour signifier aux locataires la résiliation du bail locatif an Avril 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

11. Organisation d'un festival de théâtre en partenariat avec la commune de la Martre

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a participé à une réunion, accompagné de Monsieur Claude GUERIN, avec Madame le Maire de la Martre, Monsieur l'ancien Maire de la Roque Esclapon et les associations « Passage à l'acte » et « L'entrée des artistes ». Au cours de cette réunion, Monsieur l'ancien Maire de la Roque Esclapon a proposé à la Commune d'organiser un festival de théâtre « Les Tréteaux des Champs » en partenariat avec la Mairie de la Martre compte-tenu du fait que les associations « Passage à l'acte » et « L'entrée des artistes » ne souhaitent plus organiser ce festival sur la commune de la Roque Esclapon.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'une réunion a été organisée avec l'association culturelle « Les Arts en Pays de Peyroules » pour évoquer ce sujet ainsi que la possibilité de partenariat sur la thématique du théâtre avec les associations « Passage à l'acte » et « L'entrée des artistes ».

Monsieur le Maire demande à Monsieur Claude Guerin, vice-président de la commission des Affaires Culturelles, du Sport et du Tourisme, de présenter ces projets à l'assemblée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre favorablement à la proposition d'organisation du festival de théâtre « Les Tréteaux des Champs » sur la Commune en partenariat avec la Commune de la Martre.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'organisation du festival de théâtre « Les Tréteaux des Champs » en partenariat avec la Commune de la Martre,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Madame la Maire de la Martre,
- **Charge** Monsieur le Maire et Monsieur Claude GUERIN de poursuivre les démarches avec les associations « Passage à l'acte » et « L'entrée des artistes » et l'association communale « Les Arts en Pays de Peyroules » sur la thématique du théâtre,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

12. Organisation du Noël des enfants de la Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte-tenu de la dégradation du contexte sanitaire du Covid-19, des récentes mesures prises par Mme la Préfète des Alpes de Haute Provence et des dernières annonces de Monsieur le Président de la République, il ne souhaite pas, cette année, organiser de cérémonie pour le Noël des enfants. Il sera en effet très complexe de faire respecter les mesures sanitaires lors de cette cérémonie.

Toutefois, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conserver l'octroi d'un cadeau pour chaque enfant de la commune. Il propose, pour des raisons d'organisation, que cette année, des chèques cadeaux soient distribués aux parents des enfants de la Commune. L'assemblée propose de reporter à la prochaine séance du conseil municipal sa décision sur l'organisation d'une cérémonie de Noël.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir un montant de 30 € alloué à chaque enfant pour le cadeau de Noël.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** l'attribution d'un montant de 30 € par enfant de la commune pour les bons cadeaux,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire propose également à l'assemblée de maintenir l'attribution d'un colis aux personnes âgées de la Commune selon les mêmes modalités que l'année précédente.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** l'attribution d'un colis aux personnes âgées de la Commune selon les mêmes modalités que l'année précédente,
- **Valide** l'ajout d'un parfum dans le colis comme cela avait été fait les années précédentes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

13. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Eau Potable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique DECLERCQ, vice-président de la commission de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif, de présenter à l'assemblée le rapport de gestion du service de l'eau potable pour l'année 2019 et demande à cette dernière de formuler ses remarques sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2019,
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **Décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

14. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique DECLERCQ, vice-président de la commission de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif, de présenter à l'assemblée le rapport de gestion du service de l'Assainissement Collectif pour l'année 2019 et demande à cette dernière de formuler ses remarques sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2019,
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **Décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

15. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement non collectif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence du Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC) est exercée par la C.C.A.P.V. A ce titre, cette dernière a présenté lors du Conseil communautaire du 15 Septembre dernier le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non collectif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article D2224-1 du CGCT, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non collectif doit être transmis aux communes membres et présenté en Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice (à savoir avant la fin de l'année 2020).

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique DECLERCQ, vice-président de la commission de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif, de présenter à l'assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non collectif pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Acte** la présentation en Conseil Municipal du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non collectif pour l'année 2019.

16. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la compétence de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est exercée par la C.C.A.P.V. A ce titre, cette dernière a présenté lors du Conseil communautaire du 15 Septembre dernier le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article D2224-1 du CGCT, le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être transmis aux communes membres et présenter en Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice (à savoir avant la fin de l'année 2020).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Acte** la présentation en Conseil Municipal du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019.

17. Bilan d'activités annuel de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'activités des services communautaires pour l'année 2019 doit être transmis aux communes membres et présenté en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Rapport d'activités des services communautaires pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la présentation en Conseil Municipal du Rapport d'activités des services communautaires pour l'année 2019.

18. Mise en place de chantiers participatifs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs chantiers de travaux ont été envisagés sur les hameaux. La réalisation de certains de ces chantiers a été demandée par les habitants eux-mêmes lors des dernières réunions de hameaux. Ces chantiers sont les suivants :

- Réhabilitation de la toiture du lavoir communal à l'entrée du hameau de la Foux
- Réhabilitation de la sole du four communal du hameau de la Foux
- Création d'une structure couverte sur le hameau de Peyroules pour les associations
- Création d'une structure couverte sur le hameau de la Foux pour les associations
- Réhabilitation des murs du cimetière de Ville

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tous ces travaux ont été étudiés sous la forme de chantiers participatifs dans lesquels il conviendra d'associer tous les bénévoles souhaitant prendre part aux travaux. Toutefois, certains chantiers vont nécessiter l'engagement de dépenses administratives non négligeables (architecte, permis de construire, ...). Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur l'engagement de ces dépenses sans avoir à ce jour de garanties que ces chantiers pourront être réalisés. Il précise également qu'au regard des projets identifiés à ce jour sur le prochain mandat, les finances de la Commune ne permettront pas de supporter la réalisation de tous ces chantiers par des entreprises privées. Il convient donc d'être attentif sur la faisabilité de chacune des opérations listées ci-dessus avant d'engager les démarches administratives.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'aborder ce sujet avec les associations lors de la prochaine réunion de travail qui devrait avoir lieu en Novembre.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** l'engagement des démarches administratives et des coûts inhérents à des procédures pour la réalisation des chantiers participatifs tels que présentés par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ces chantiers.

19. Travaux d'aménagement des gîtes communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un programme d'aménagement et de réhabilitation des gîtes communaux est démarré. Plusieurs actions ont été validées et engagées suite aux travaux de la commission de l'Espace Communal :

- Programme pluriannuel de réfection des toitures
- Réfection de toutes les menuiseries extérieures
- Travaux électriques
- Réfection de toutes les cuisines et mise en conformité de l'installation électrique
- Réfection des salles d'eau
- Changement de toutes les télévisions des gîtes
- Desserte en haut-débit pour l'ensemble des gîtes communaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur l'avancement de chacune des opérations du programme de réhabilitation des gîtes communaux.

Monsieur le Maire demande à Messieurs Gérard BOUIX et Eric DUMÉZ de présenter à l'assemblée le projet d'aménagement des cuisines dont le coût global s'élève à 16 080, 11 € TTC auquel il convient d'ajouter 500 € de frais de pose par gîte, soit 2 500 €. Il est important de noter que l'entreprise PEREZ propose de prendre en charge l'installation de deux ou trois cuisines afin de former les agents du service technique pour la pose des équipements. Les caractéristiques communes de toutes les cuisines choisies sont les suivantes :

- Eclairage ajouté sous les meubles haut pour chaque gîte ?
- Couleur choisie pour les façades est « perle » et le plan de travail « chêne brut »,
- Photos des électroménagers, éviers, mitigeurs en pièces jointes.
- Pour les petits gîtes : ajout de meubles avec range couverts à la place des lave-vaisselle cela fait du rangement en plus.
- Ajout d'un petit meuble coulissant à côté de chaque four, c'est important car ça laisse du plan de travail à côté des plaques de cuisson. Cela évite de laisser les plaques de cuisson avec du vide à côté.

Monsieur le Maire demande à Messieurs Gérard BOUIX et Eric DUMÉZ de présenter à l'assemblée les devis de l'entreprise PEREZ pour le changement des téléviseurs. Deux options sont proposées par l'entreprise :

- Soit l'acquisition du matériel (Téléviseur, Bras, Décodeur TNT) sans l'installation
- Soit l'acquisition du matériel (Téléviseur, Bras, Décodeur TNT) et l'installation des équipements par l'entreprise. Le surcoût lié à la pose est de 900 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le projet d'aménagement des cuisines des gîtes communaux tel que présenté par Monsieur le Maire pour un montant global de 16 080, 11 € TTC,
- **Refuse** la réalisation de la pose des cuisines par l'entreprise PEREZ telle que présentée par Monsieur le Maire pour un montant global de 2 500 € supplémentaire,
- **Refuse** la proposition de l'entreprise PEREZ d'installer deux cuisines pour former les agents du service technique à la pose des équipements pour un montant global de 1 000 € supplémentaire,
- **Approuve** le projet de changement des téléviseurs dans les gîtes communaux tel que présenté par Monsieur le Maire pour un montant global de 1 470 € TTC,
- **Refuse** l'option d'installation des téléviseurs par l'entreprise dans les gîtes communaux telle que présentée par Monsieur le Maire pour un montant de 900 € supplémentaire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

20. Présentation du programme de travaux sur l'Eau potable et l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la communauté de communes Alpes Provence Verdon a sollicité la Commune afin de connaître les opérations prévues sur l'eau potable et l'assainissement collectif sur la période 2020-2023. Ceci afin d'intégrer ces dernières dans le contrat ZRR signé avec l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Dominique DECLERCQ, vice-président de la commission de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif de présenter à l'assemblée le programme de travaux qui a été établi.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le programme de travaux sur l'Eau Potable et l'Assainissement collectif tel que présentée par Monsieur le Maire.

21. Vente de l'appartement communal du hameau de la Foux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le précédent Conseil Municipal avait validée la vente de l'appartement communal du hameau de la Foux situé dans la rue des Tilleuls compte-tenu du fait que les travaux de réhabilitation de cet appartement s'avéraient très importants. Il précise également que suite à cette décision, il convient d'engager la procédure administrative pour la vente de ce bien et propose à la nouvelle assemblée de se positionner sur ce point.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** l'engagement de la procédure de vente de l'appartement communal du hameau de la Foux situé dans la rue des Tilleuls,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

22. Point d'information sur la dégradation du contexte sanitaire du Covid-19

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la dégradation actuellement constatée du contexte sanitaire en lien avec l'épidémie de Covid-19. Les dernières annonces de Monsieur le Président de la République doivent être entendues et déclinées à l'échelle de la Commune. Une vigilance accrue et de nouvelles mesures doivent être prises à l'échelle de la Commune.

Monsieur le Maire propose qu'une réflexion rapide soit engagée avec le Conseil Municipal pour déterminer les actions communales qui devront être engagées dans les prochaines semaines. Ces actions vont concerner :

- La vie associative de la commune
- Les rassemblements privés
- Les mesures de protection sur le domaine public (port du masque)
- Les mesures sanitaires pour le service administratif
- Les mesures sanitaires pour le service technique

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que la réflexion soit engagée le plus rapidement possible pour déterminer les nouvelles mesures communales à mettre en place. Une réunion spécifique va être organisée sur le sujet dans les prochains jours.

23. Questions Diverses

23.1 Solidarité envers les sinistrés des Alpes Maritimes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs actions de solidarités envers les sinistrés des communes des Alpes Maritimes, touchées par les inondations du 02 et 03 Octobre dernier sont lancées. Il précise également que la Commune a lancé un appel aux dons pour les sinistrés.

23.2 Pâturage sur les parcelles communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une altercation entre deux agriculteurs a eu lieu la semaine dernière pour le pâturage sur une parcelle communale du hameau de la Bâtie. Il précise qu'il a été saisi officiellement par les deux agricultrices pour résoudre ce conflit.

En l'état, la position du conseil municipal a toujours été d'autoriser tous les agriculteurs à utiliser gratuitement les parcelles communales à la seule condition qu'aucun parc fixe ne soit installé sur les parcelles.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris la décision d'interdire l'accès à la parcelle communale de la Bâtie aux deux agricultrices tant que le conflit persiste et qu'une solution n'a pas été proposée par les deux parties.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'il souhaite qu'une réflexion globale soit engagée sur la mise à disposition des parcelles communales et que de nouvelles modalités soient étudiées afin que ces situations ne se reproduisent plus.

23.3 Projet de création d'une aire d'accueil des ULM au Mousteiret

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Mme MOUREY-AUDIBERT ainsi que deux responsables du club d'ULM de Cipièrre afin d'évoquer la création d'une aire d'accueil des ULMs sur le plateau du Mousteiret. Cette aire serait localisée sur une parcelle privée appartenant à Madame MOUREY-AUDIBERT mais les porteurs du projet souhaitent connaître l'avis de l'assemblée sur ce projet avant d'engager des démarches.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** la réalisation de ce projet sur la Commune,
- **Demande** au porteur du projet de ne pas survoler les villages de la Commune,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Mme MOUREY-AUDIBERT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

23.4 Couverture en téléphonie mobile du hameau de Peyroules

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la préfecture des Alpes de Haute Provence l'a informé que la Commune de Peyroules avait été sélectionnée dans le cadre du programme gouvernemental d'amélioration de la couverture en téléphonie mobile par l'équipe-projet des Alpes-de-Haute-Provence présidée par Mme la Préfète et M. le Président du Conseil Départemental pour bénéficier d'une antenne mobile 4 opérateurs. Cette sélection départementale

se concrétisera par la publication d'un arrêté ministériel dans le courant du premier semestre 2021.

23.5 Plan de Prévention des Risques

Monsieur Dominique DECLERCQ demande à Monsieur le Maire si la commune dispose d'un Plan de Prévention des Risques (P.P.R.). Monsieur le Maire précise à l'assemblée que ce document n'est pas disponible et qu'il va se rapprocher du service de gestion des risques majeurs de la C.C.A.P.V. afin d'obtenir des éléments d'information sur ce sujet.

23.6 Plaque funéraire en souvenir d'Eric Desforges

Monsieur Roger FUNEL demande à Monsieur le Maire un état d'avancement sur la réalisation d'une plaque funéraire en souvenir d'Eric DESFORGES, employé communal tragiquement disparu. Cette demande émane du fils de Monsieur Eric DESFORGES. Monsieur le Maire précise que la plaque est réalisée et qu'elle devrait être récupérée dans les prochains jours.

23.7 Comité syndical du PNRV et commissions thématiques

Monsieur Claude GUERIN présente à l'assemblée une synthèse du dernier comité syndical du PNRV qui s'est déroulé en visioconférence. Il rappelle également à l'assemblée que des commissions thématiques sont ouvertes aux conseillers municipaux et que les personnes intéressées doivent envoyer leurs choix avant le 30 Octobre au PNRV.

23.8 Panneau d'information sur l'espace VTT


Monsieur Claude GUERIN informe l'assemblée que le panneau de présentation des parcours VTT de l'espace VTT sur Peyroules a été réalisé.

24. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite l'assemblée à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 16 octobre 2020.

La séance levée : 01h10

**Frédéric CLUET
MAIRE DE PEYROULES**



**Éric DUMEZ
Secrétaire de séance**

